



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-058

Séance du jeudi 13 avril 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

**Ayant pris part à la
délibération :** 29

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS.

Excusées donnant procuration : Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Madame Isabelle SOULET, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Madame Isabelle CLAMET, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Excusés : Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Françoise HOULES, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

**Objet de la délibération : Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval -
Reconnaissance EPAGE – Modifications des statuts**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le dossier de demande de reconnaissance Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du périmètre d'intervention Aveyron et Tarn du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval (SMBVTav) a reçu un avis favorable du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 28 octobre 2022 et de la Commission de planification du Comité de Bassin Adour-Garonne en date du 7 décembre 2022.

Une révision des statuts du syndicat s'avère en conséquence nécessaire.

Dans sa du 16 février 2023, le Comité Syndical du SMBVTav a, à l'unanimité, approuvé la reconnaissance EPAGE et adopté les modifications des statuts correspondantes.

La Communauté de Communes, membre dudit syndicat, doit se prononcer sur ces évolutions.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la reconnaissance EPAGE du périmètre d'intervention Aveyron et Tarn du SMBVTav et adopte les modifications correspondantes des statuts du SMBVTav, dont une copie est jointe à la présente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA